L'objectif est d'ancrer le bateau dans les eaux internationales et de proposer des avortements médicamenteux qui ne mettent pas en danger la vie des femmes. C'est la première fois que l'ONG néerlandaise entreprend sa démarche dans un pays musulman où l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est interdite.

C'est à la demande d'un collectif marocain, le Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (Mali), que l'ONG néerlandaise a organisé cette action. Le groupe marocain s'était fait connaître, en 2009, en s'opposant à l'obligation du jeûne pendant le Ramadan.

Cela fait maintenant 13 ans que l'organisation «Women on waves» (des femmes portées par des vagues) mène la lutte contre les avortements clandestins et en faveur du recours à la pilule abortive RU 486. C'est une femme - le docteur Rebecca Gomperts - qui a lancé l'ONG et la dirige toujours. C'est elle aussi qui a créé nombre de centres de consultations téléphoniques dans le monde entier et qui a eu l'idée d'un bateau qui se rendrait au large de pays où l'IVG est interdite.

Souvent, la seule présence du navire, ainsi que ses consultations gratuites qui y sont dispensées, suffisent à déclencher la polémique et des protestations de groupes opposés à l'avortement. Mais parfois aussi, comme ce fut le cas au Portugal, elles contribuent au changement de la loi.

Selon la fondatrice de «Women on waves», 42 millions d'avortements sont pratiqués dans le monde, chaque année, et environ 70 000 femmes trouvent la mort, des suites d'un avortement clandestin.

Lever le tabou et trouver une solution

Au Maroc, l'avortement est illégal mais il est pratiqué clandestinement par 600 à 800 femmes, chaque jour. Seules les femmes qui ont les moyens d'aller à l'étranger bénéficient de la qualité de soins requise. Pour les autres, celles qui ont recours à un avortement clandestin, 78 d'entre

elles en meurent chaque année, selon l'ONG «Women on waves».

Chafik Chraïbi est Professeur de gynécologie obstétrique et président de l'Association marocaine de lutte contre l'avortement clandestin (AMLAC), créée en 2008. Joint par RFI, il souligne que le fait que les femmes ne puissent pas avorter, en toute légalité, entraîne des conséquences dramatiques.

Au Maroc, la question de l'avortement est taboue mais la presse en parle de plus en plus et les partis politiques commencent à être sensibilisés face à cette réalité sociale. C'est ce que constate le Pr. Chafik Chraïbi qui n'exclut pas la possibilité de voir, prochainement, les partis politiques déposer une proposition de loi au parlement et la voter.

Susciter le débat et dénoncer l'interdiction de l'avortement, c'est ce que veulent, de leur côté, les activistes du collectif Mali. Jointe par RFI, Ibtissame Betty Lachgar, coordinatrice de ce mouvement, explique pourquoi ce n'est pas à l'Etat ou à la justice de décider si, oui ou non, une femme a le droit d'avorter.

Par Ursula Soares, Source: allAfrica